

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2012-12-17

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

BUDGET 2013

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 17 décembre 2012, à 19h30 heures, à la Salle du conseil, étant un avis de convocation spéciale du Maire Robert Coulombe, signifié personnellement aux membres du conseil par le greffier, John-David McFaul.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers Jacques Cadieux, Bruno Robitaille, Louis-André Hubert et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

RÉSOLUTION NO 2012-12-195 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-12-196 Adoption du budget 2013.

Il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le budget 2013.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-12-197 Pour adopter le règlement no 935 intitulé: "Pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2012-12-17

taxes et les tarifications pour les services,
pour l'année fiscale 2013".

Il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le règlement no 935 intitulé: "Pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les taxes et les tarifications pour les services, pour l'année fiscale 2013".

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-12-198 Pour adopter le programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le programme triennal des immobilisations pour les années 2013-2014-2015 soit adopté tel que présenté, lequel fait partie intégrante de cette présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

ET QUE

le maire et la trésorière respectivement Robert Coulombe et Dinah Ménard soient et sont autorisés à signer ledit document.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-12-199 Pour décréter que les sommaires du budget 2013 et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2013-2014-2015, soient publiés dans un journal.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Bruno Robitaille et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

les sommaires du budget 2013 et du programme des dépenses en immobilisations soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2012-12-17

RÉSOLUTION NO 2012-12-200 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h39.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

M^c John-David McFaul, greffier